



CLASSIQUES
GARNIER

« Mode d'emploi », *L'Argot au xx^e siècle. Édition inversée et raisonnée du dictionnaire français-argot (1901 et 1905)*, p. 9-19

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-3912-4.p.0009](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-3912-4.p.0009)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2009. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Mode d'emploi

Malicieuse accroche publicitaire pour une publication datée de 1901, le titre du dictionnaire français-argot signé par le chansonnier et écrivain populaire Aristide Bruant, *L'Argot au XX^e siècle*, est toutefois conforme au contenu de l'ouvrage.

D'un côté, celui-ci opère un tri dans la nomenclature des dictionnaires antérieurs d'argot en marquant d'un astérisque les termes qui ont été jugés tombés en désuétude ou inutilisés et il faut reconnaître que ce marquage a été fait assez sérieusement.

De l'autre, avec ses quelque dix mille argotismes correspondant à davantage d'expressions et d'acceptions différentes illustrées par un nombre encore plus grand de citations et d'exemples, *L'Argot au XX^e siècle* offre un panorama de l'argot tel que pouvaient le concevoir des argotistes de l'époque et ce travail lexicographique ouvre aux lecteurs d'aujourd'hui l'accès à de nombreux passages de la littérature antérieure, contemporaine ou postérieure à lui : Balzac, Barbusse, Céline, Courteline, Dorgelès, Hugo, Richepin, Rictus, Villon, Zola, etc.

Le choix de la structure français-argot devait permettre une initiation distrayante à qui voulait apprendre à manier cet usage de la langue ; en tout cas, il en révèle souvent, en action pour ainsi dire, les procédés de formation lexicale. Malheureusement, il interdi(sai)t la consultation directe des argotismes, ce qui a du reste contribué à faire sous-estimer l'apport lexicographique de l'ouvrage.

C'est pourquoi la présente édition offre l'inversion critique de celles de 1901 et de 1905, publiées à la Librairie Ernest Flammarion à Paris. Elle répond ainsi, plus d'un siècle après, à la promesse faite sur la couverture, en 1901, de compléter *L'Argot au XX^e siècle* par un dictionnaire argot-français qui n'a jamais paru ; mais elle va plus loin que cette promesse en se voulant aussi une inversion raisonnée, c'est-à-dire en tentant de faire entrer ce monument de l'argot dans un moule moins éloigné des pratiques de la lexicographie d'aujourd'hui.

Pour éviter toute erreur d'interprétation et d'utilisation des informations anciennes et nouvelles apportées dans cette version totalement inédite, le lecteur aura intérêt à tenir compte du mode d'emploi fourni ci-dessous et à le compléter au besoin par la consultation de mon étude, intitulée *Bruant et l'argotographie française* et éditée par les éditions Champion en 2004. On trouvera dans celle-ci une description détaillée de la genèse et du contenu de *L'Argot au XX^e siècle*, que j'appelle également « le Bruant », même s'il a en fait été principalement rédigé par Léon de Bercy, alias Blédort, alias Bibi-Chopin, en fait Léon Drouin (selon Jacques Cellard dans son *Anthologie de la littérature argotique* parue en 1985 chez Mazarine).

Une lecture non savante reste toutefois possible et ouvrira à qui parcourra ces pages les portes du plaisir des mots libres et des discours buissonniers, auxquels se mêlent parfois des vulgarités et même des relents d'antisémitisme et de racisme à l'époque de l'affaire Dreyfus et du colonialisme.

1. Entrées du dictionnaire

Un dictionnaire d'argot est un complément aux dictionnaires du français. Il recense, selon différents critères variables en fonction des auteurs mais principalement selon des critères d'expressivité, des unités lexicales (mots, locutions, expressions) utilisées par des groupes de locuteurs pouvant se réduire à quelques individus ou s'élargir à la quasi-totalité de la communauté linguistique. Même quand il s'agit de noms propres ou de mots empruntés à d'autres langues, ces argotismes font partie du lexique du français non seulement parce qu'ils sont en usage chez des locuteurs s'exprimant dans cette langue, mais aussi parce que beaucoup proviennent d'unités lexicales de l'usage commun par des procédés de construction et/ou de déformation formelle et/ou sémantique.

1.1. Entrées argotiques et non argotiques

Les entrées du présent dictionnaire sont donc constituées avant tout d'unités lexicales présentées comme argotiques dans le Bruant. Celles du « Supplément » de la seconde édition, non reprises dans les dernières rééditions épuisées (Chimères 1990 et Fleuve Noir 1993), ont été incluses dans la nomenclature et signalées entre crochets droits ([1905]) ; elles correspondent dans beaucoup de cas à des argotismes employés dans des exemples et/ou citations de l'édition de 1901, mais qui n'y avaient pas été recensés. Le lecteur qui s'interrogerait sur la présence de tel ou tel item dans cette nomenclature devrait donc se demander pourquoi Léon de Bercy et Aristide Bruant les ont retenus, les raisons pouvant être diverses et multiples comme je l'ai montré dans *Bruant et l'argotographie française* (pp. 89-111). Ainsi trouvera-t-on aussi bien du vocabulaire propre à ce que l'on a longtemps appelé les « classes dangereuses » que des mots du peuple, aussi bien des argotismes réservés aux élèves de Polytechnique que des mots affectifs répandus largement dans l'usage, aussi bien des régionalismes, acclimatés ou non à Paris, que des mots d'emprunt nouvellement importés en France, etc. ; tout au plus, pour de rares unités lexicales (voir par exemple **bicycliste** et **cycliste**), me suis-je permis, juste après leur définition, de m'interroger sur leur caractère argotique, voire de le mettre en doute, laissant au lecteur le soin de prendre lui-même ce recul critique, avec ses propres critères, vis-à-vis de nombreux termes récoltés par les auteurs du dictionnaire français-argot.

Aux argotismes présentés comme tels dans *L'Argot au XX^e siècle* ont été ajoutés ceux qui figurent dans certains exemples ou citations, mais qui ont été oubliés dans la nomenclature argotique du Bruant (voir par exemple **assommoir**), ainsi que quelques-uns se trouvant dans d'autres dictionnaires d'argot de l'époque

ou même d'avant, mais qui éclairent des termes proches ici recensés. À chaque fois cet ajout est explicité entre crochets droits après la définition.

On trouvera aussi dans les entrées du présent dictionnaire deux types d'unités lexicales qui sont pourtant presque toutes utilisées comme entrées du français dans *L'Argot au XX^e siècle* :

— quelques-unes, qui ont pu être considérées comme des argotismes à une époque et notamment dans certains ouvrages argotographiques, ont été conservées comme adresses (voir **argot** et **maquereau**), même si on les retrouve également dans des définitions.

— quelques autres, la plupart données dans le Bruant comme points de départ à des développements permettant de présenter des séries d'argotismes, ont été réutilisées dans le même esprit : les articles **jargon** et **sport** reprennent ainsi en grande partie le texte de *L'Argot au XX^e siècle*.

Un index final reprend la liste des entrées du dictionnaire français-argot qui sont restées des entrées dans le présent dictionnaire argot-français.

En revanche, n'ont pas été retenus dans la présente nomenclature, malgré leur caractère argotique ou du moins expressif, de nombreux surnoms et substituts de noms propres utilisés dans les exemples et citations du Bruant :

— noms de lieux et d'établissements (mais certains figurent cependant parmi les argotismes) : *Fol' Berge* pour *Folies Bergère* (voir **balle IV.**) ;

— surnoms de personnes : *Nib d'Esgourde* (voir **Bastoché**), *Nini-pattes-en-l'air* (voir **dessous**), *Planche-à-pain* (voir *coup de casserole* à **casserole**), etc. ;

— substituts de prénoms : *Cilette* (voir **rododome**), *Gugusse* (voir **Bastoché** et *dame blanche* à **dame II.**), *Nénesse* (voir *ange gardien* à **ange** et **épateur**), *Nini* (voir **goualeur**), etc.

1.2. Variantes

Souvent la forme des argotismes est phoniquement et/ou orthographiquement fluctuante et il n'est pas rare que le Bruant fournisse plusieurs variantes dans le même article : en face de **beaucoup**, on trouve par exemple *beseff*, *béseff*, *beseff*, *béseff*, *bezef*, *bézeff*, *bezeff*, *bézeff*. Le présent dictionnaire crée sous l'entrée une rubrique *Variante(s)* signalant différentes formes trouvées dans le Bruant ou dans d'autres ouvrages (voir **bezef**) ; en outre, un système de renvois qui suivent les mots d'entrée permet de relier entre elles des variantes que l'ordre alphabétique oblige à séparer (pour **beseff**, renvoi à **bezef**).

Quand un mot d'adresse présente une forme morphologique différente (par exemple au féminin pour les adjectifs et pour certains noms), cette forme est souvent indiquée entre crochets droits juste après l'adresse (par exemple, **ambassadeur** [fém. **ambassadrice**]) ; en revanche, quand cela ne permet pas une description suffisante du second mot, une nouvelle entrée est créée et le système de renvoi est alors utilisé (voir **chat** et **chatte**).

1.3. Homonymie vs polysémie

Dans bien des cas, il est difficile de faire le partage entre ce qui relève de l'homonymie (les formes *bibi* et *Bibi* servent d'adresse à sept noms différents présentés ainsi : **Bibi I.**, **bibi II.**, **bibi III.**, etc.) et ce qui relève de la polysémie (les emplois argotiques du nom *coup* sont traités à l'article **coup** dans neuf subdivisions de I. à IX.). Avec les argotismes, la difficulté est d'autant plus grande que les argotiers s'amuse souvent à jouer sur les formes et les sens des mots et qu'en outre la genèse de beaucoup d'unités lexicales est incertaine.

Heureusement, le *Dictionnaire historique des argots français* de Gaston Esnault (Larousse, 1965) a été un guide fiable pour résoudre maints problèmes.

Il a cependant fallu opérer des choix et, à la manière des lexicographes anciens, j'ai en général privilégié le traitement homonymique, presque systématiquement en cas de différence syntaxique (**pègre I.** *n. m.* vs **pègre II.** *n. f.*) et chaque fois que le rapport sémantique ne m'est pas apparu clairement. Mais certains de mes choix peuvent être contestés : pourquoi traiter *abouler* en trois verbes différents (**abouler I.**, **abouler II.**, **abouler III.**) et non pas en trois acceptions différentes (I. « arriver », II. « donner », III. « accoucher ») ou, comme dans Esnault 1965, en deux verbes différents, le premier pour « arriver » et « donner », le second pour « accoucher » ?

1.4. Expressions complexes

Pour ce qui concerne les mots inclus dans des expressions complexes, trois types de traitements sont pratiqués :

- celui qui donne l'expression en entrée : il est réservé à des unités lexicales dont le mot recteur n'a pas d'autres emplois argotiques (voir **adroit du coude**) ;
- celui qui rassemble les expressions sous un mot recteur commun : dans les dix-huit subdivisions de l'article **casser**, on trouvera de nombreuses unités lexicales comme *casser du sucre* et *casser le morceau* ;
- celui qui privilégie les compléments (*monter la gamme* se trouve à **gamme**).

Dans la plupart des cas, le système des renvois permet de retrouver l'expression : à l'adresse **monter**, la subdivision IX. renvoie à **gamme** pour *monter la gamme* ; à l'adresse **sucre**, la subdivision III. renvoie à **casser** pour *casser du sucre*.

2. Indications diverses

2.1. Indications catégorielles

Pour ainsi dire inexistantes dans le Bruant, y compris pour les mots français servant d'entrées, les indications catégorielles sont systématiquement données ici, entre crochets droits, grâce à une abréviation traditionnelle située après l'adresse de chaque article, mais elles sont plus souvent limitées ([v.] pour *verbe*) que

développées ([*n. pr. m. employé comme n. commun m.*]) : l'indication de genre, par exemple, n'est pas nécessairement fournie quand un nom féminin pourrait être tiré d'un nom masculin donné en entrée.

2.2. Indications et explications du Bruant

Les rubriques *Indication(s)* et *Explication(s)* reprennent généralement les indications et les explications fournies dans le Bruant, en introduisant parfois quelques nuances et corrections. J'ai cependant dû renoncer à fournir des explications étymologiques par manque de place et de temps, mais aussi parce que ce travail est en partie réalisé dans Esnault 1965.

Les astérisques employés dans *L'Argot au XX^e siècle* pour marquer, comme cela a été dit ci-dessus, que certains argotismes sont jugés comme n'étant plus (ou n'étant pas) utilisés à l'époque de la rédaction du dictionnaire (1899-1901) ont été conservés, mais ils ont été placés ici soit derrière l'unité lexicale, en adresse (**abadis***) ou pas (sous **abbaye**, I. *abbaye ruffante**), soit derrière l'acception concernée (sous **abbaye**, II. *abbaye de Monte-à-regret 1^o potence**). Quand l'indication m'a paru contestable, je l'ai signalé par un commentaire entre crochets droits, de même que quand elle est manifestement manquante.

3. Définitions et traitement de la polysémie

3.1. Définitions

Deux types principaux de définitions sont utilisés dans le Bruant : les unes recourent à des synonymes (**fric** « argent »), les autres à des périphrases (**fric-frac** « voleur avec effraction ») avec mots à valeur générique (« voleur ») restreinte par des mots décrivant des traits spécifiques (« avec effraction »).

L'argot se caractérisant avant tout par ses procédés de substitution, il n'y a rien de surprenant à ce que les définitions par synonymes soient largement prédominantes. En raison de la procédure d'inversion d'un original qui ne s'était pas suffisamment soucié ni de faire des renvois synonymiques quand c'était possible pour des mots français utilisés comme entrées ni d'effectuer des assemblages rigoureux entre ces derniers et les argotismes recensés, les définitions prennent souvent la forme d'accumulations de synonymes, voire de mots plus ou moins équivalents, restitués dans l'ordre alphabétique ; c'est ainsi que l'adjectif *altèque* est défini par une cascade d'adjectifs : « admirable, ardent, audacieux, beau, bon, brave, courageux (intrépide) ». Le lecteur devra parfois se faire sa propre définition à partir de ces suites de définissants ; cependant, il m'est arrivé assez souvent, surtout quand la différence sémantique entre ces derniers paraissait trop importante, de recourir à un traitement polysémique distinguant entre elles les acceptions d'un terme de départ et/ou les expressions incluant celui-ci.

Plus satisfaisantes sont les définitions périphrastiques, notamment parce que beaucoup ne font que revenir à un ordre initial (mot d'argot > définition) que le Bruant avait trouvé dans des dictionnaires d'argot antérieurs et qu'il s'était lui-même contenté d'inverser.

Quoi qu'il en soit, quand les définitions par synonymes ou par périphrases risquaient de ne pas permettre une interprétation suffisante, des précisions ont été ajoutées derrière elles entre crochets droits.

3.2. Articles complexes du point de vue de la polysémie

L'organisation des articles rendus complexes par la polysémie des termes décrits s'inspire le plus souvent de celle de G. Esnault, sauf dans plusieurs cas de figure :

- quand ce grand spécialiste de l'argot n'a pas, à la différence du Bruant, considéré un terme comme étant argotique : le verbe *foutre*, qui n'a pas d'entrée dans le *Dictionnaire historique des argots français*, est traité ici à l'article **foutre** en six grandes parties (I., II., etc.), elles-mêmes comportant des subdivisions parfois nombreuses (la partie IV. en compte quatorze : 1°, 2°, 3°, etc.) ;
- quand les critères sémantiques et historiques utilisés par G. Esnault n'ont pas paru convaincants ;
- quand la présentation alphabétique résultant de la procédure d'inversion en partie automatisée n'a pas semblé plus arbitraire que la succession historique des attestations.

Toute remarque utile pour une éventuelle refonte sera donc bienvenue, d'autant que des flous dans les parties et subdivisions m'ont sans doute échappé.

4. Les sources du Bruant

L'inversion critique ici présentée s'efforce en outre, chaque fois que cela a été possible, de préciser, non seulement pour les argotismes recensés mais aussi pour leurs différentes acceptions éventuelles, à quelles sources s'est alimenté *L'Argot au XX^e siècle*. Cependant, le lecteur qui voudrait s'adonner au jeu ardu des datations ne trouvera souvent ici, entre les crochets droits suivant les définitions, que les jalons les plus récents par rapport au Bruant, lesquels ne sont pas nécessairement des premières attestations. S'il veut approfondir certains points, il aura tout intérêt à consulter d'abord le *Dictionnaire historique des argots français* de Gaston Esnault, mais sans oublier que, depuis la parution de cet ouvrage fondamental et incontournable, de nouvelles découvertes ont été faites par d'autres spécialistes de l'argot ou par des lexicographes.

Les devanciers immédiats repris dans le Bruant sont connus :

- Lorédan Larchey a publié de 1858 à 1889 plusieurs versions d'un dictionnaire augmenté au fur et à mesure et il ne fait aucun doute que *L'Argot au XX^e siècle* exploite d'un côté une version ultime du *Dictionnaire historique d'argot*, réédité sans changement notable de 1878 à 1889 (Larchey 1878-1889), de l'autre

la dernière édition du *Supplément du Dictionnaire historique d'argot* parue en 1889 (Larchey, *Supplément* 1889)¹.

— Georges Delesalle avait presque terminé, à sa mort en 1895, son *Dictionnaire argot-français & français-argot*, publié l'année suivante avec une partie français-argot inachevée et bâclée ; cette partie du Delesalle a servi à coup sûr de base au Bruant qui réutilise abondamment aussi la partie argot-français.

— Hector France a publié en feuillets à partir de 1894 un *Vocabulaire de la langue verte* qui était presque achevé en 1901². Le France, qui a lui-même exploité les travaux de Larchey et de Delesalle, a fourni à *L'Argot au XX^e siècle* de nombreux mots et expressions recensés dans le Lermina & Lévêque.

— Entre le Delesalle et le Bruant, Jules Lermina et Henri Lévêque ont rédigé leur *Dictionnaire thématique français-argot* « suivi d'un index argot-français », ouvrage daté de 1897. On retrouve dans *L'Argot au XX^e siècle* de nombreux mots et expressions recensés dans le Lermina & Lévêque.

— Léon Rossignol a fait paraître un *Dictionnaire d'argot* (« argot-français — français-argot ») quelques mois avant le Bruant, lequel s'en est servi un peu probablement pour sa première édition et davantage réellement pour le « Supplément » de la seconde.

Ces dictionnaires sont héritiers, chacun à leur manière, d'une longue tradition argotographique dont les ouvrages apparaîtront moins systématiquement dans les indications de sources ajoutées entre crochets après les définitions³.

Les deux premiers ouvrages marquants de cette tradition sont des livrets facétieux qui ont connu des rééditions multiples : l'un date de la fin du seizième siècle (*La Vie Genereuse des Mercelots, Gueuz et Boesmiens* par Pechon de Ruby en 1596), l'autre du début du dix-septième (*Le Jargon ou Langage de l'Argot reformé* par Ollivier Chereau paru entre la fin de 1628 et 1630). C'est au Delesalle que le Bruant doit les unités lexicales tirées de la *Vie genereuse*, au Delesalle et au France qu'il doit, pour le *Jargon*, celles tirées des éditions anciennes (jusqu'à la fin du dix-huitième siècle) et des éditions tardives (première moitié du dix-neuvième siècle).

En ce qui concerne le jargon ancien, il faut ajouter à cela :

— des termes donnés dans une liste d'un peu plus de 60 items dressée par Bouchet (mort en 1594), publiée avec le second livre de ses *Serées* (1597) et exploitée par Michel 1856 (voir ci-dessous), qui a lui-même été utilisé par Delesalle et Lermina & Lévêque ;

¹ Les ouvrages de Larchey, à la différence de ceux des argotographes suivants, n'ont pas été signalés systématiquement ici, sauf pour les citations que le Bruant y a (grap)pillées. Leur réédition permettra de se faire une idée plus précise de l'importance de leur influence.

² Le *Trésor de la langue française* ne cite cet ouvrage que pour son édition de 1907 sous le titre *Dictionnaire de la langue verte [...]*, ce qui fausse la chronologie : c'est le Bruant qui reprend une grande partie du France et non l'inverse.

³ La collection « Classiques de l'argot et du jargon », en mettant à la disposition des lecteurs les principaux textes de cette tradition, devrait permettre des recoupements plus nombreux et plus précis.

- des expressions venues du *Vice Puni* ou *Cartouche* de Nicolas Grandval (*Vice puni* 1725) et que le Bruant doit principalement au Delesalle et au France ;
- des expressions de jobelin dont sont émaillées au quinzième siècle des ballades de François Villon ou d'autres, postérieures, qui se sont inspirées d'elles ; sur ce point, le Bruant met encore à contribution le Delesalle, lequel reprend principalement l'ouvrage d'Auguste Vitu paru en 1883 sous le titre *Le Jargon du XV^e siècle* avec, à la fin, un « vocabulaire analytique » ;
- enfin, c'est avant tout dans le Delesalle, dans le *Lermina & Lévêque* et dans le France que le Bruant a trouvé certains termes donnés dans les *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin (1640), ainsi que des expressions recensées dans le *Dictionnaire comique [...]* de Le Roux (édition de 1786 augmentant celle de 1718).

La première moitié du dix-neuvième siècle voit fleurir de nombreux répertoires argotographiques s'inspirant directement ou indirectement du *Jargon* et dont le plus notable est signé par Eugène-François Vidocq en 1836-37 sous le titre *Les Voleurs, physiologie de leurs mœurs et de leur langage*, ouvrage qui prolonge et complète par ailleurs les *Mémoires* de ce même Vidocq (1828-1829).

Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, outre les ouvrages des auteurs déjà cités, il faut retenir ceux sur lesquels les uns ou les autres se sont appuyés sans toujours donner leurs sources :

- Francisque Michel a publié en 1856 ses *Études de philologie comparée sur l'argot* dans lesquelles il exploite, entre autres, les ouvrages signés par Vidocq et tente, à travers de nombreuses citations, d'expliquer ou d'illustrer beaucoup d'expressions de jargon ancien et d'argot plus récent ; le Delesalle et le *Lermina & Lévêque* (1897) lui ont repris de nombreux termes dont certains sont passés ensuite dans le Bruant¹.
- Alfred Delvau, après son *Dictionnaire érotique moderne* de 1864, a publié en 1866 un *Dictionnaire de la langue verte*, qui sera augmenté par lui, puis par Gustave Fustier jusqu'en 1889.
- Lucien Rigaud a donné coup sur coup le *Dictionnaire du jargon parisien*, paru en 1878, et le *Dictionnaire d'argot moderne*, paru en 1881.
- Jean Richepin, lors d'une nouvelle édition de la *Chanson des gueux* publiée en 1881 après la censure de la première (1876), a établi un glossaire argotique qu'il a placé à la fin du recueil.
- Charles Virmaître, de son côté, a publié en 1894 son *Dictionnaire d'argot fin-de-siècle*, suivi en 1899 d'un *Supplément*.

Avec les termes provenant directement ou indirectement des dictionnaires ou glossaires réalisés par ces auteurs, le Bruant présente des citations qu'il attribue à ceux-ci, mais qui ne proviennent pas nécessairement de ces seuls ouvrages, car certains écrivains (Vidocq, Delvau, Richepin, France, *Lermina* et Lévêque,

¹ Michel 1856 sera rarement signalé comme source, même quand le terme recensé se trouve dans un seul autre ouvrage, notamment le *Lermina & Lévêque*.

Rossignol, Virmaître, etc.) ont publié soit d'autres écrits portant sur l'argot soit des œuvres argotiques ou recourant à des argotismes.

5. Exemples et citations

La plupart des exemples et citations figurent déjà dans l'édition de 1901. Ceux et celles ajoutés dans la seconde édition sont signalés entre crochets droits « [1905] ».

Les exemples, en prose ou en vers souvent archaïsants, sont attribuables à Léon de Bercy, certains provenant même des lettres argotiques qu'il a publiées sous le pseudonyme de Bibi-Chopin dans la *Lanterne de Bruant*, revue éditée par Aristide Bruant entre 1897 et 1899. Quelques exemples ne sont peut-être que des citations dont la référence d'auteur a été oubliée.

Pour toutes les citations, des investigations plus poussées sont à mener et permettront peut-être un jour d'aboutir à des indications moins laconiques que la seule référence faite dans *L'Argot au XX^e siècle* à des noms d'auteurs ou à des titres de publications. Pour les citations que le Bruant a empruntées à des dictionnaires d'argot sans nécessairement le signaler, je me suis efforcé, chaque fois que possible, de fournir au moins une référence d'auteur que le lecteur pourra préciser grâce aux listes dressées ci-dessus à propos des sources de l'ouvrage.

Si des renvois évitent les redites d'un certain nombre d'extraits utilisés pour illustrer des argotismes différents, en revanche quelques citations, toujours signalées, ont été ajoutées, en particulier des passages des œuvres d'Aristide Bruant cités dans le *France* mais non repris dans le Bruant, mais aussi deux chansons argotiques intégrales provenant des *Mémoires* de Vidocq (voir **attache** et **Cigogne**) et abondamment exploitées dans *L'Argot au XX^e siècle*.

6. Place du Bruant dans la lexicographie du français

Le dictionnaire français-argot publié par Aristide Bruant est mentionné, avec de nombreuses informations erronées, plus de huit cents fois dans le *Trésor de la langue française informatisé* (CNRS éditions, 2004), qui reprend sans les améliorer les seize volumes papier du *Trésor de la langue française*, parus de 1971 à 1994.

Autant de mentions, c'est à la fois trop et pas assez.

Trop, parce que *L'Argot au XX^e siècle*, dans la plupart des cas, n'est qu'un intermédiaire entre des ouvrages argotographiques antérieurs à lui et la lexicographie du XX^e siècle. C'est ainsi qu'il est cité à maintes reprises pour des argotismes se trouvant déjà décrits et illustrés chez des devanciers victimes de leur moindre notoriété :

— *absinthe de vidangeur* « verre de vin » est repéré par le *TLF* dans le Bruant, qui n'a pourtant fait là que reprendre la partie français-argot du Delesalle ;

- *bagnole* « petite chambre malpropre, taudis » est repéré par le *TLF* dans l'édition de 1905 du Bruant, mais figurait en fait déjà dans l'édition de 1901 qui n'avait fait que recopier le France, le Delesalle et le Lermina & Lévêque ;
- *dépiauter* « dépouiller » est relevé par le *TLF* avec un exemple attribué à Bruant (en fait, citation de Mora), mais le verbe et la citation (extraite du *Gil Blas*) se trouvaient déjà dans le France, dont les feuillets déjà publiés avant 1901 ont été littéralement pillés par le Bruant.

Mais ces mentions de *L'Argot au XX^e siècle* restent toutefois insuffisantes si l'on considère maintenant les argotismes recensés dans le Bruant et que le *TLF* n'a pas repérés dans cet ouvrage ou n'a tout simplement pas retenus. En voici quelques exemples parmi beaucoup d'autres :

- *apéro* « apéritif », oublié par le *TLF* à la lettre **A** et à l'article **apéritif**, n'y apparaît qu'à la lettre **O** (article consacré au suffixe *-o* en 1986) avec une citation de René Fallet (1980), alors que, dès 1901, le Bruant donnait le mot et l'utilisait dans deux exemples ;
- *coinsto* (ou *coinceteau*) « coin », que le Bruant fait correspondre au mot français *abri* mais emploie plus largement comme substitut de *coin*, n'est mentionné dans le *TLF* qu'avec une citation de R. Queneau (1959) ;
- *gaule* « verge (sexe de l'homme) » et *avoir la gaule* « être en érection », gauloisement recensés dans le Bruant, sont pudiquement écartés du *TLF* ;
- *ouvrio* « ouvrier », employé dans le Bruant pour un exemple (voir **mûrir**) et pour une citation (voir **redingue**), est ignoré depuis par la quasi-totalité des dictionnaires (y compris le *TLF*), excepté par Esnault 1965 qui ne fait pas mention de ces deux attestations.
- *redac-chef* « rédacteur en chef », que le Bruant donne à l'article **journaliste**, reste introuvable dans le *TLF*.

La présente (in)version de *L'Argot au XX^e siècle* ne pourrait-elle pas, en définitive, servir aussi de repère fiable pour qui tenterait de mieux ajouter aux dictionnaires du français les informations les plus intéressantes et les moins contestables que les recueils argotographiques ici utilisés nous ont léguées sur l'exubérance expressive de notre langue ?

Il reste alors à se poser la question de l'intégration des argotismes dans ces dictionnaires, laquelle se fait généralement grâce à l'emploi, très variable selon les ouvrages, de marques d'usage telles que *arg.* pour *argotique*, *pop.* pour *populaire*, *fam.* pour *familier*, *vulg.* pour *vulgaire*, voire de marques plus stylistiques telles que *métaph.* pour *métaphorique* ou *méton.* pour *métonymique*, les unes et les autres pouvant être accompagnées de marques de domaines (armée, écoles, typographes, voleurs, etc.). Ce qui caractérise en fait la plupart de ces unités lexicales, c'est avant tout qu'elles marquent l'implication de la subjectivité de l'énonciateur dans son énonciation, cette implication pouvant s'interpréter de diverses manières souvent cumulées : affectivité qui peut s'accompagner de

mélioration ou péjoration, connivence avec les interlocuteurs, familiarité affective ou simplement cognitive avec le référent, volonté de se montrer branché (« dans le vent », comme les mots *bicycliste* et *cycliste* à l'époque de Bruant !), appartenance à un groupe, intention ludique, cryptique, subversive, etc.

Les lexicographes peuvent difficilement se livrer à ce travail stylistique d'interprétation. Pour marquer cependant ce caractère énonciatif commun aux expressions et acceptions recensées par les argotographes et autres collectionneurs de mots expressifs, ils devraient sans doute s'accorder sur un même signe placé au début de chaque définition, quitte à le préciser ensuite par telle ou telle autre marque traditionnelle.